

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DURHAM-SUD**

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

Présenté le 2 novembre 2015 à la session ordinaire du Conseil municipal de Durham-Sud.

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

A titre de maire de la municipalité de Durham-Sud, il me fait plaisir de vous présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité et un résumé des réalisations pour l'année 2015 conformément à l'article 955 du Code municipal.

Les états financiers déposés pour l'année 2014 indiquent des revenus et affectations de 1 076 366 \$ et des dépenses et affectations de 1 147 405 \$ donc un déficit de revenus de 71 039 \$.

Le rapport du vérificateur indique que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'état véritable et exact de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2014, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

Les revenus et affectations enregistrés au 31 octobre 2015 sont de 1 009 660,53 \$ et les dépenses et affectations à la même date sont 939 820,06 \$ pour un budget de 1 140 626 \$ en 2015. Nous avons donc pour l'instant un surplus de revenus. Nous avons à prévoir des dépenses inévitables aux deux (2) mois à venir d'ici la fin de l'année.

Le salaire versé aux élus municipaux en 2015 est de 5 560,08 \$ pour le maire et de 1853,52 \$ pour chacun des conseillers. Les allocations de dépenses sont de 2 780,10 \$ pour le maire et de 926,82 \$ pour chacun des conseillers. Le maire reçoit aussi une somme de 2 940,60 \$ pour sa participation comme maire aux réunions de la MRC de Drummond.

Voici quelques-unes des réalisations de votre conseil municipal pour l'année 2015 :

Voirie :

Entretien et balayage des rues du village. Nous avons effectué l'épandage d'abat poussière sur toutes les routes de gravier de la municipalité au coût de 21 795 \$. Le rechargement et le creusage de fossé d'une partie du Rang 12 Est a été effectué au coût de 36 447 \$. De plus, nous avons refait une partie du trottoir de la rue de l'Hôtel-de-Ville au coût de 20 360,06 \$

Déneigement :

Nous avons aussi fait l'entretien et la réparation des camions de la municipalité. La municipalité a reconduit son entente avec le Ministère des Transports pour faire le déneigement des chemins d'hiver du rang 10, de la jonction de la route O'Brien à Lefebvre jusqu'à la route 222 à Ste Christine, pour la saison 2015-2016.

Service incendie :

Deux pompiers sont en voie de compléter la formation de pompier 1. Nous avons aussi renouvelé certains équipements pour un montant de 13 318 \$.

La municipalité continue d'assurer le service de protection contre l'incendie à la municipalité de Lefebvre selon l'entente qui a été renouvelée en 2006. Cinq personnes de Lefebvre font maintenant partie de la brigade des pompiers de Durham-Sud.

Hygiène du milieu : La vidange systématique des fosses septiques a été faite en juillet au coût de 67 734 \$. De plus, la municipalité est retournée en appel d'offre pour les contrats de cueillette et transport des déchets et des matières recyclables pour les années 2016-2017.

Mérite étudiant : La municipalité a participé au programme de bourses du mérite étudiant (350 \$) pour les étudiants de Durham-Sud qui vont au CEGEP de Drummondville.

Brigade scolaire junior : La municipalité a participé au programme de récompense brigade scolaire junior de la Commission Scolaire des Chênes (122\$) pour l'achat de cadeaux remis aux brigadiers et brigadières de la Municipalité de Durham-Sud.

Comité développement local :

La municipalité participe aussi au niveau du comité local de développement mis sur pied dans la municipalité depuis 14 ans par un dépôt de 5 000 \$. De plus, un programme d'aide à la construction résidentielle a été mis en place afin de stimuler et encourager le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité de Durham-Sud

Loisirs et bibliothèque :

La municipalité a soutenu l'Association des Loisirs de Durham-Sud par l'octroi de 10 000 \$ pour l'entretien des équipements, amélioration du local et l'organisation d'activités. De plus, des travaux de rénovation ont été complétés à la salle des loisirs au coût de 19,251 \$.

Les citoyens de Durham-Sud continue de bénéficier du service de la bibliothèque municipale qui est maintenant informatisée. La municipalité a aussi signé une entente avec la Commission Scolaire des Chênes pour l'utilisation de la fibre optique pour la bibliothèque, le bureau municipal, le service incendie, l'aqueduc et les loisirs dont le coût reviendra à environ 262 \$ par mois.

Projet en voie de réalisation :

Dans le cadre du schéma de couverture de risques commencé dans la municipalité en 2003, notre schéma de couverture de risques a été approuvé en 2012. Les pompiers et le préventionniste ont effectué 62 visites de prévention incendie dans les résidences.

La municipalité devra rencontrer les objectifs proposés par la MRC Drummond dans le cadre du plan de mise en valeur des matières résiduelles (matières compostables, matières recyclables, gestion des fosses septiques) La municipalité participe au projet d'Écocentre de la MRC Drummond au coût de 6 677,60 \$. La municipalité a donné compétence à la MRC Drummond pour négocier le contrat de l'enfouissement des matières résiduelles au site de Waste Management pour l'option cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2014.

Des travaux ont été réalisés à l'intérieur de l'immeuble du 35 rue Principale (caisse populaire) afin d'y aménager le bureau municipal au coût d'environ 40 000 \$ pour l'aménagement intérieur, la climatisation, le chauffage, l'installation de la fibre optique et du système téléphonique.

De plus une liste des fournisseurs avec qui nous avons contracté pour plus de 25 000 \$ au cours de la dernière année est disponible au bureau, sur demande et sur le site internet. Cette liste contient également tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période pour un contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse le montant applicable de 25 000 \$

Michel Noël, maire